MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
6 rue Charentonne
28190 Saint-Germain-le-Gaillard
☎ : 02 37 23 23 53
mairie@saintgermainlegaillard.fr

****

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Convocations adressées le 04 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Mme ROZIER Aurélie.

Étaient présents : Mme ROZIER Aurélie *(Maire)*, Mme SECRÉTAIN Catherine, Mme BAILLY Sophie, Mme HEUZÉ Myriam, M. BRAULT Loïc, M. THIEL Sébastien et M. SARZAUD Gabriel

Absents excusés : Mme MATIGNON Sandrine *(Adjointe)* *(donnant pouvoir à Mme HEUZÉ Myriam)*, Mme BULOUP Amélie *(donnant pouvoir à Mme ROZIER Aurélie)*, M. DELARSON Jean *(donnant pouvoir à Mme BAILLY Sophie)* et M. MICHEL Pierre *(donnant pouvoir à M. BRAULT Loïc)*

Ordre du jour :

Désignation secrétaire de séance
Procès-verbal des réunions du CM le 08 juillet 2026
Comptes rendus des commissions
Registre d'urbanisme
Décisions prises par délégation
Devis pour frais d'études de l'opération « Requalification du bourg centre »
Demande de subventions pour travaux en 2027
Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation *(TVLH)*
RSU (Rapport Social Unique) 2024
Contrat de location de la salle polyvalente
Tarifs communaux 2028
Demandes de participations/subventions
Cérémonie 11 novembre
Organisation des fêtes de fin d'année
Délibérations
Questions diverses
Tour de table

Secrétaire de séance : Mme BAILLY Sophie

Approbation du Procès-Verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 08 juillet 2026

Le Procès-Verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 08 juillet 2026 à 18h15 est approuvé par les membres présents.

Comptes rendus des commissions/syndicats

☞ M. SARZAUD Gabriel expose le compte rendu de l'assemblée générale du 7 septembre 2026 d'Eure-et-Loir Ingénierie.

☞ Mme SECRÉTAIN Catherine : SIRTOM

Registre d'urbanisme

Mme le Maire présente la situation du registre d'urbanisme au conseil municipal.

Décisions prises par délégation

Mme le Maire expose au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de ses délégations. Dont des dépenses à partir de devis signés, depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Nom entreprise	Désignation	Montant TTC
BCL DECOR	Réfection parking bourg : Peinture	245,24 €
BCL DECOR	Réfection passages piétions : Peinture	201,60 €

Devis pour frais d'études de l'opération « Requalification du bourg centre »

Mme le Maire présente au conseil municipal un devis de TTGE Chartres Géomètres experts pour les frais d'étude de l'opération « Requalification du bourg centre » :

Entreprise	HT	TTC
TTGE Chartres Géomètres experts	3 060.00 €	3 672,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- d'accepter le devis de TTGE Chartres Géomètres experts pour les frais d'étude de l'opération « Requalification du bourg centre », pour la somme totale de 3 060.00 € euros HT de 3 672,00 € euros TTC.

➢ *Délibération n° D2026.* 09.043

Demande de subventions pour travaux en 2027

☞ Demande d'un fonds de concours pour le projet de travaux intitulé « Réalisation d'une place en centre bourg »

Mme le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux intitulé « Réalisation d'une place en centre bourg ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte que Mme le Maire prépare le dossier de demande de fonds de concours pour le projet de travaux intitulé « Réalisation d'une place en centre bourg » qui sera déposé à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au début du mois de mars 2027 en vue de participer au financement de ce projet pour un montant de 24 000 € HT.

➢ *Délibération n° D2026.* 09.044

☞ Demande de subvention dans le cadre du Fonds vert pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité

Le Fonds vert est un dispositif créé en 2023 et porté par le ministère chargé de l'écologie, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités territoriales et leurs partenaires locaux à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Le Fonds vert aide au déploiement de la planification écologique à l'échelle du bassin de vie des citoyens, pour que les transformations écologiques soient concrètes et accessibles sur l'ensemble du territoire.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la réalisation d'un atlas de la biodiversité

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- d'**accepter** que Mme le Maire prépare le dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds vert pour projet de la réalisation d'un atlas de la biodiversité.

➢ *Délibération n° D2026.* 09.045

Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation *(TVLH)*

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

RSU (Rapport Social Unique) 2024

Mme le Maire présente le Rapport Social Unique 2024 au conseil municipal
Créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et codifié aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, le rapport social unique (RSU) s'est substitué au rapport sur l'état de la collectivité (REC) depuis le 1er janvier 2021. Il s'agit d'une obligation légale. Ce rapport, désormais élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée.
Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L231-1 à L231-4,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5 ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales fixant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du RSU ;
Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,
Vu l'avis du Comité social territorial émis lors de sa réunion du 22 juin 2026,
Vu le rapport social unique 2024, joint en annexe

Sur l'exposé qui précède.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, prend acte de la présentation du rapport social unique de la collectivité de Saint-Germain-le-Gaillard portant sur l'année 2024 et de l'avis émis par le Comité social territorial lors de sa réunion du 22 juin 2026.

- *Délibération n° D2026.* 09.046

Contrat de location de la salle polyvalente

Mme le Maire propose un règlement intérieur de la salle polyvalente pour cadrer son utilisation par les locataires.
Ce sujet sera représenté ultérieurement au conseil municipal.

Tarifs communaux 2027

☞ **Mise à jour des tarifs 2027 de location de la salle polyvalente, *applicables à la signature du contrat de location***

(Annule et remplace la délibération n° D2025-06-016 du 23 juin 2026 dès la signature de nouveaux contrats de location 2027)

Après délibération, le Conseil Municipal décide**,** à l'unanimité, de modifier les tarifs de la location de la salle pour l'année 2027, applicables à la signature du contrat de location.

Suivant le tableau ci-dessous :

Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2027

	Habitants de la commune	Hors commune
Week end	400,00 €	500,00 €
Vin d'honneur ou réunion en semaine	68,00 € la ½ journée 136,00 € la journée	85,00 € la ½ journée 170,00 € la journée
Vin d'honneur ou réunion week end	200,00 €	250,00 €

Réunion en semaine dans l'annexe	35,00 €	45,00 €
Caution ménage	80,00 €	80,00 €
Caution SALLE	500,00 €	500,00 €

✓ Les associations du village peuvent bénéficier gratuitement de la salle polyvalente, sous réserve de sa disponibilité et dans le respect des conditions d'utilisation.

✓ Les associations extérieures à la commune peuvent également bénéficier de la gratuité de la salle lorsqu'elles organisent un événement présentant un intérêt pour la commune ou ses habitants et sous réserve de l'acceptation par le maire.

- *Délibération n° D2026.* 09.047

Demandes de participations/subventions

☞ Demande de participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental concernant la demande de participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), qui permet aux personnes éprouvant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, décide de ne pas participer au Fonds de Solidarité pour le Logement.

- *Délibération n° D2026.* 09.048

☞ Demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental concernant la demande de participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), qui permet aux personnes éprouvant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas participer au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

- *Délibération n° D2026.* 09.049

☞ Demande de subvention d'AFM Téléthon

Cette demande de subvention sera étudiée lors de l'établissement du budget primitif 2027.

Cérémonie 11 novembre

11h00 Rassemblement à la mairie
11h15 Cérémonie et dépôt de gerbe au monument aux morts
11h45 Vin d'honneur

Organisation des fêtes de fin d'année

- **Repas des Aînés**

Le samedi 28 novembre 2026 à 12h30 un repas des aînés se déroulera au restaurant « La table des canots » de Courville-sur-Eure. Un magicien animera ce repas.

Les habitants de la commune et les accompagnants devront répondre à l'invitation qui leur sera adressée prochainement.

Le repas sera gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune, les membres du conseil municipal et les 2 agents communaux. Il sera de 30 € pour les autres personnes.

Un panier garni sera offert à celles âgées de plus de 75 ans ne pouvant s'y présenter.

- **Noël**

Le samedi 12 décembre 2026 vers 15h00, un spectacle sera offert à la salle polyvalente.

- **Convention Clap-Théâtre**

Mme le Maire présente au conseil municipal une convention tripartite Clap-Théâtre est prévue d'être signée entre l'association "Bouge ton CoQ", l'association "Les Gaillards de Saint-Germain" et la commune de Saint-Germain-le-Gaillard.

L'association "Bouge ton CoQ" a expérimenté Clap-Théâtre en hiver 2025-2026 dans des communes rurales et souhaite faciliter l'accès au théâtre dans ces communes, au niveau national.

Des dates de présentations seraient le vendredi soir des 6 ou 13 novembre 2026, 04 décembre 2026, en tout 5 séances entre novembre 2026 et mars 2027.

Après 5 saisons consécutives, le matériel technique sera offert à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que Mme le Maire signe la convention tripartite Clap-Théâtre et le règlement d'un montant de 600 € en qualité de subvention au bénéfice de l'association "Bouge ton CoQ".

- *Délibération n° D2026.* 09.050

Questions diverses

↳ Les 2 radars pédagogiques seront placés dans différents lieux sur la commune pendant deux mois.
Les statistiques seront demandées.

↳ Les livres « Mémoires de Saint-Germain-le-Gaillard » seront offerts aux mariages avec un message du conseil municipal.

↳ Le mur de la mare de la rue des Tilleuls qui s'est écroulé est en attente d'une nouvelle solution pour y remédier.

↳ L'église de Saint-Germain-le-Gaillard sera ouverte au public les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026 de 10h00 à 12h00.

Tour de table

↳ Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15